

LA PALABRE

La référence de l'actualité Africaine

Gratuit d'information - N° 003 - Décembre 2014 - 8 Pages

" Quand tu pisses sur le mur du voisin, la dernière goutte est pour tes chaussures " Proverbe ivoirien

QUATRE FEMMES PARMİ LES PLUS INFLUENTES D'AFRIQUE



La femme est l'avenir de l'Afrique !

La femme a toujours joué un rôle prépondérant dans la société africaine, n'en déplaise à ceux qui ne connaissent pas notre continent. Nous vous proposons de découvrir quatre portraits de femmes africaines, volontaires, généreuses et dynamiques, car notre continent gagnerait à promouvoir et à prendre en compte les aspirations de ses filles et de ses femmes. Les hommes ayant largement échoué...

Suite à la Page 8

CORRUPTION, EBOLA : FLÉAUX AFRICAINS !

Les pires maux dont souffre l'Afrique ne sont ni Ebola, ni le Paludisme, mais bien la corruption et l'opacité dans l'exploitation de ses ressources principalement minières et pétrolières. Si l'épidémie d'Ebola a toutes les chances d'être circonscrite, la corruption en Afrique n'est pas prête d'être éradiquée... ! Les détournements sont incalculables et responsables de l'extrême pauvreté dans des pays au sous-sol particulièrement riche.

Les Etats-Unis, suivis de l'Europe, finalement

furent les premiers à réagir.

En juillet 2010, l'Article 1504 de la loi Dodd Frank Act a été signé et ajouté aux lois des États-Unis. Cette loi représente une étape clé pour la transparence. Elle exige que les entreprises pétrolières et minières cotées sur les marchés boursiers américains, divulguent publiquement les montants versés aux gouvernements étrangers pour l'exploitation de leurs ressources.

Suite à la Page 3

L'injustice des justices spéciales

Hissène Habré face à un complot politico-judiciaire ?

L'Afrique a-t-elle accepté de faire le sale boulot que la Cour Pénale Internationale (CPI) n'a pas voulu faire : juger Hissène Habré en violation des principes du droit pénal international ? Le marchandage financier qui a précédé la création des Chambres Africaines Extraordinaires (CAE), l'incohérence et l'arbitraire du bricolage judiciaire qui a accouché des CAE, l'impartialité des promoteurs et sponsors du procès contre Habré, ternissent irrémédiablement la crédibilité du procès.

Un regard neutre peut y entrevoir une farce internationale destinée à camoufler un complot politico-judiciaire ayant un seul objectif : la TÊTE de Habré à tout PRIX.

Un bricolage juridique qui remet en cause la légitimité des CAE.

S'il ne fait aucun doute qu'il faut juger Habré, la lutte contre l'impunité et la défense des victimes ne sauraient justifier une condamnation tous azimuts.

Suite à la Page 7



Les bulles puantes de Pierre Pean sur la filiation d'Ali Bongo

Page 2

RENAULT CONSTRUIT SA PREMIÈRE VOITURE ALGÉRIENNE

Le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, et son collègue de l'Economie, Emmanuel Macron, ont inauguré avec le Premier ministre algérien, Abdelmalek Sellal, une usine Renault le lundi 10 novembre 2014 à Oued Tlelat près d'Oran à 400 kilomètres d'Alger.

Suite à la Page 6



POURQUOI LE MAROC A ANNULÉ L'ORGANISATION DE LA CAN 2015 ?

Page 4

VIRUS EBOLA : UNE INVENTION DES OCCIDENTAUX ?

Le Professeur togolais M Pascal Adjamagbo, affirme dans sa pétition : «La transmission des virus du Sida et d'Ebola à l'homme via certains animaux porteurs sains est une thèse scientifiquement irrecevable. »

Suite à la Page 3



Les hommes forts, au « Pays des hommes intègres » renâclent à dire leur dernier mot....

Ils seront encore quelques-uns en uniformes à participer au Gouvernement de Transition à contre-courant de l'espoir qui parcourt le Continent de voir disparaître les soudards, les porte-flingues et les putschistes récidivistes de la scène politique de l'Afrique subsaharienne.

Une cinquantaine d'années après les indépendances, les rangs des jeunes chômeurs, partout, n'ont cessé de gonfler. Ils constituent maintenant une force si nombreuse qu'aucune armée ne saurait, ni ne pourrait l'arrêter sur son propre territoire. Alors, il est urgent pour les tenants du pouvoir, dans quasiment tous les pays africains, de réaliser enfin que le temps de l'incrustation à tout prix des oligarchies familiales est révolu, que les abus économiques et financiers doivent cesser avec la corruption massive au détriment du réel développement.

Le choix de l'alternance démocratique pacifique doit vite s'imposer. Il sera fort à parier, sinon, que les rues des capitales africaines s'empliront vite de millions de jeunes, désœuvrés et sans espoir, qui rappelleront à la réalité tous nos dinosaures, vieux ou pas, avec ou sans képi... !

Mingwa Biango

LA PALABRE

21 Rue Fécamp 75012 Paris
Dépôt légal (ISSN): 2272-8406
contact@lespalabres.com

Directeur de Publication

Mingwa Biango
mingwa_biango@lespalabres.com

Rédactrice en chef

Aya Filali

Collaboration

Aliou Tall

P .Tea

Rigobert Ossebi

Benjamin Tounngamani

Publicité commerciale: 0610822626
publicite@lespalabres.com

Edition Mingwa Communication
N° Siren: 798400388
Imprimer en Union Européenne

Les bulles puantes de Pierre PEAN sur la filiation du Président gabonais Ali BONGO !



Comme dans son précédent ouvrage, « Noires fureurs, blancs menteurs » dans lequel plusieurs observateurs l'accusent de révisionnisme sur le génocide Rwandais, la dernière parution de l'essayiste français Pierre Péan, « Nouvelles affaires africaines , Mensonges et pillages au Gabon » n'a pas dérogé à la règle, déclenchant une vive polémique. Cette dernière aurait été peut-être utile sur la gestion du pouvoir ou des supposées affaires du clan présidentiel...mais ne devrait l'être en aucun cas sur la filiation du Président Ali Bongo.

Pour montrer l'inutilité de ce débat infect et nauséabond sur la nationalité d'Ali Bongo, je vais m'appuyer sur l'affirmation de Pierre Péan, en admettant que le « Président gabonais ne serait que le fils adoptif de feu le président Omar Bongo ! »

Ce débat aurait dû être tranché par l'opposition gabonaise pendant la candidature à l'élection présidentielle du 30 août 2009 de l'actuel président gabonais .

Cela nous rappelle malheureusement le débat sur la nationalité de l'ancien candidat et actuel président de la Côte-d'Ivoire, Alassane Ouattara, dont l'ivoirité a été l'un des facteurs d'une crise sans précédent et d'une guerre civile très meurtrière dans le pays de Félix Houphouët Boigny. Le principal challenger d'Ali Bongo à la future élection présidentielle de 2016 au Gabon n'est autre que son ex beau-frère, l'inamovible Jean Ping, lui-même d'origine chinoise. Les Gabonais auront donc du mal à choisir !

Mais d'ici là, avec cette stigamatisation de l'étranger, ne soyons pas surpris que les origines chinoises de Jean Ping soient un prétexte pour des extrémistes et des malfrats, d'une chasse à l'homme et des pillages des paisibles commerçants chinois au Gabon !

Aussi, il est difficile de comprendre qu'un intellectuel et écrivain comme Pierre Péan argumente sur la supposée « adoption d'Ali Bongo », car, sans s'en rendre compte, l'auteur pourfend l'adoption qui est une démarche humainement noble.

Personne n'est dupe car les spécialistes de l'Afrique savent que les réseaux françafricains, comme tous les réseaux d'ailleurs, vivent et se renouvellent pour prendre d'autres formes.

Plusieurs françafricains qui se revendiquent de l'ère ou des successeurs des réseaux « Foccart » n'ont plus d'entrée dans de nombreux palais africains, où, une nouvelle génération est aux affaires. Le palais du bord de mer à Libreville en fait partie. La reconversion n'étant toujours pas facile, des spécialistes des affaires africaines, certains privilégiés auprès de feu Omar Bongo se sont reclassés comme « spécialistes du terrorisme islamiste et du djihadisme » écumant les plateaux de télévision française. Ces françafricains aigris ont-ils été une source du brûlot de Pierre Péan ? L'Afrique sera grande lorsque tout citoyen ayant la nationalité d'un pays du

continent, de parents étrangers ou pas, sera un citoyen à part entière, avec tous les droits et les devoirs de ses compatriotes. Pour que demain des citoyens d'origine étrangère puissent accéder à la magistrature suprême dans le pays de leur nationalité, comme Barack Obama de père Kenyan, ou Nicolas Sarkozy de père Hongrois, devenus respectivement Président des États-Unis d'Amérique et de la France, une intégration aux us et coutumes du pays d'accueil suffit largement.

Les États africains, indépendants pour la plupart dans les années soixante sont relativement jeunes. Avec des frontières artificielles léguées par les puissances coloniales dans des territoires de grande migration, se déclarer citoyen d'un territoire depuis plusieurs générations est une farce, mieux une escroquerie ! Comment diable peut-on encore avoir un tel débat dans ce monde globalisé ?

Que des débats de café ou de débit d'alcool achoppent sur la nationalité supposée ou avérée d'une personnalité politique est compréhensible. Mais que les élites africaines s'en emparent donnerait raison à une personnalité politique française bien à côté de la plaque qui déclarait à Dakar « l'homme noir n'est pas assez entré dans l'histoire ». Le débat d'une élite doit se focaliser sur le fond c'est à dire sur la gestion d'un président en fonction ou de son mandat présidentiel, car le sous-développement économique du continent est d'abord dû à des présidents dictateurs qui n'ont aucun problème de filiation. Tels sont les cas du Congolais Denis Sassou Nguesso, du Camerounais Paul Biya ou du Soudanais Omar El Bechir ! Un vrai sujet que Pierre Péan aurait mieux fait de traiter.

Cet auteur oublie qu'il existe en droit privé deux sortes de filiation: la filiation du sang et la filiation du cœur. Orienter son brûlot sur un sujet dénué de tout intérêt, ne fait que raviver de tensions inutiles. Quoi qu'il écrive, Ali Bongo sera jugé par les gabonais sur son bilan en 2016. Alors, pourquoi en rajouter ?

Mingwa Biango

mingwa_biango@lespalabres.com

Faire un don au journal « La Palabre »

La Palabre est votre journal, nous faisons appel à vous car l'information gratuite a un coût :
pour garantir notre indépendance financière et éditoriale, rare dans le monde de la presse ;
pour soutenir un journal gratuit, réalisé et distribué par des bénévoles ;

CORRUPTION, EBOLA : fléaux africains !

Suite de la page 1

Cette information devrait permettre de faire la lumière sur les véritables revenus des pays riches en ressources naturelles, ainsi que d'aider les gouvernements à récolter ce qui leur est dû, et aux citoyens de prendre conscience du plein bénéfice que leur apportent leurs richesses naturelles.

Puis, ce fut le tour de l'Union européenne d'imposer aux multinationales européennes de l'industrie extractive (pétrole, gaz, minerais, mais aussi bois) une transparence accrue. En vertu d'une nouvelle législation adoptée le 9 avril 2013, ces entreprises devront détailler chaque année, pays par pays, projet par projet, la nature de leurs activités et les impôts, taxes et redevances payés aux différents Etats. Initiative saluée par plusieurs ONG, le texte devrait les aider dans leur lutte contre la corruption dans les pays visés.

Le 18 septembre dernier, l'Assemblée nationale française a transposé cette première directive européenne renforçant la transparence des industries extractives. La France avait jusqu'à juillet 2015 pour le faire, la mission vient



d'être remplie ; avec pour même objectif, la lutte contre la corruption dans ces secteurs d'activités. Alors il est bienvenu que le Gouvernement britannique, à son tour, fixe des règles aux compagnies d'exploitation ou de négoce qui, en très grand nombre, se sont installées à Londres alors que leurs activités se situent en Afrique.

Un projet de loi au Royaume-Uni pour « la transparence des revenus du pétrole et l'exploitation minière » est examiné par le Comité mixte de la Chambre des Communes. Il est en bonne voie pour devenir effectivement une loi en Décembre prochain.

La Suisse a également adopté une réglementation assez stricte. Genève abrite les plus grandes sociétés de négoce pétrolier.

C'est ainsi que l'une d'entre-elles, le géant russe Gunvor, s'était fait épinglée depuis 2012, par le Ministère public de la Confédération Helvétique de Berne, dans une affaire présumée de

blanchiment et de corruption. Des responsables de la société russe et des proches de Denis-Christel Sassou Nguesso, le fils du président congolais, seraient impliqués dans une opération douteuse de négoce pétrolier de près de 2 milliards de dollars. Depuis, Gunvor a clos ses activités au Congo Brazzaville, où son Directeur Gunvor-Congo, à Pointe Noire, n'était autre qu'un homme de paille « officiel » d'Edgar Nguesso, le neveu du président en charge du Domaine présidentiel.

Encore et toujours l'Afrique ! Selon Médiapart, cette même société, cofondée par un proche de Vladimir Poutine, doit aujourd'hui affronter un scandale de corruption lié à l'achat de pétrole brut en Côte d'Ivoire. Sa direction tremblerait à l'idée de le voir exploser au grand jour. L'affaire remonterait à mars 2014 et ne se trouverait pas encore entre les mains de la justice.

Selon plusieurs sources, elle aurait été entachée de graves irrégularités, aboutissant même à la démission mi-septembre d'un membre du Conseil d'administration de Gunvor.

La société Gunvor, si elle se trouve sous les feux de certains projecteurs, n'est malheureusement pas la seule à qui l'on

pourrait reprocher certaines pratiques « maintenant répréhensibles ». Dans les industries extractives et dans les négoce, qui en découlent, la corruption n'est que trop souvent la règle !

Les exceptions sont rares tant la convoitise est grande chez les opérateurs de ces secteurs, mais surtout la cupidité et la gourmandise ne connaissent point de limite parmi les Chefs d'Etat africains qui déterminent celui qui obtiendra quid de la concession minière, du bloc d'exploration pétrolière ou de l'allocation d'un tanker de brut à commercialiser... !

Aussi ces bonnes initiatives, pour la plupart occidentales, ne pourront qu'apparaître tardives et d'un effet limité : le principal partenaire de l'Afrique est aujourd'hui la Chine et il est peu probable qu'elle suive le chemin qui vient d'être tracé concernant le renforcement de la transparence et de la lutte contre la corruption.....

Les paradis fiscaux de Hong Kong et Macao ont de quoi largement, et pour longtemps, satisfaire notre « élite » africaine corrompue !

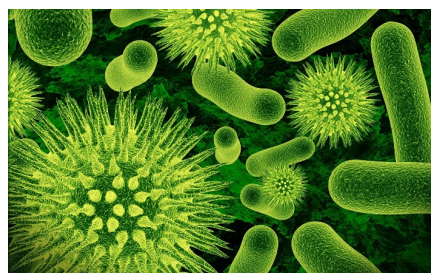
Rigobert Ossebi

VIRUS EBOLA: UNE INVENTION DES OCCIDENTAUX ?

Suite de la page 1

Le scientifique africain, ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées de Paris, docteur d'Etat et agrégé de mathématiques, professeur à l'université de Jussieu (Paris 6), membre du « Panel de haut niveau de l'Union africaine pour la science, la technologie et l'innovation », a lancé fin août sur le site petitions24.net, avec la collaboration des Docteurs Guy ALOVOR et Kanyana MUTOMBO, une « Pétition au nom de la science à l'Union africaine pour une commission d'enquête internationale du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Union africaine sur l'origine du SIDA et de l'Ebola ».

Le documentaire « les origines du Sida », diffusé en 2004 en Belgique, établit le lien entre la vaccination contre la polio (à base de reins de chimpanzé) d'un million d'enfants congolais, burundais et rwandais, et les premières manifestations du Sida dans cette région. L'Afrique est le berceau de l'humanité, les hommes et les animaux y cohabitent depuis des millions d'années. L'apparition des maladies du Sida et de l'Ebola à partir de 1958 et 1967 nous amène à orienter les recherches vers des causes purement humaines...



Le docteur Horowitz démontre que le SIDA et l'Ebola ne sont pas apparus de manière spontanée, ni n'ont franchi la barrière d'espèce entre le singe et l'homme de manière naturelle.

Le virus de Ebola est apparu la même année que le « virus de Marburg » du nom d'une ville d'Allemagne où il a causé en août 1967 plusieurs morts parmi des laborantins qui le manipulaient sur des singes. Le virus de Marburg est apparu ensuite dans l'ex-Zaïre sous le nom « Ebola » en septembre 1967 précisément dans l'OTRAGland».

Il termine son réquisitoire sur l'urgence de mettre un terme à l'inertie des autorités politiques africaines afin d'agir efficacement et énergiquement en amont sur les causes premières des épidémies du SIDA et de EBOLA en Afrique.

Steve Mpolo

UGANDA : proposition d'une nouvelle loi contre les homosexuels



Le parti au pouvoir en Ouganda a rédigé un nouveau projet de loi contre l'homosexualité qu'il pourrait faire passer au parlement avant la fin de l'année.

Une majorité de députés a signé une requête demandant un nouveau vote de la loi et le gouvernement a fait appel de la décision de la Cour constitutionnelle devant la Cour suprême.

Cette initiative survient près d'un an après l'adoption par les députés d'un projet de loi qui durcissait les peines pour les homosexuels, mais qui a été invalidé en août par la Cour constitutionnelle pour une question de procédure, le quorum n'ayant pas été atteint lors du vote.

La nouvelle loi, consacrerait la répression de la « promotion de l'homosexualité » qui sera un

délit dont la peine encourut sera de sept ans de prison, et obligation sera faite de dénoncer les homosexuels. Déjà, depuis plus d'un demi-siècle, toutes personnes ayant des pratiques homosexuelles encourent la prison à vie en Ouganda.

Le président ougandais a toutefois implicitement mis en garde le mois dernier contre un nouveau vote d'une loi anti homosexualité, évoquant un risque de boycottage économique par les Occidentaux.

Mais pour le peuple ougandais, les relations contre-nature ne sont pas prêtes à être acceptées et ce, à cause d'un esprit incurablement religieux et de la survie d'une culture homophobe.

Rappelant que lors du Sommet du Commonwealth en octobre 2011 à Perth (Australie), le Premier ministre britannique, David Cameron avait menacé d'exclure des programmes d'aides britanniques les pays qui ne reconnaissent pas les droits des homosexuels.

POURQUOI LE MAROC A ANNULÉ L'ORGANISATION DE LA CAN 2015 ?

Le Maroc s'est vu retirer le mardi 11 novembre, l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations de football prévue du 17 janvier au 8 février. Elle aura finalement lieu en Guinée Equatoriale.

Le Maroc avait demandé par deux fois que la compétition soit reportée en raison des risques liés à l'épidémie d'Ebola. Mais qu'à cela ne tienne, comme l'année dernière, le Royaume Chérifien organisera la Coupe du Monde des Clubs de la FIFA du 10 au 20 décembre 2014, et la Royal Air Maroc continue à desservir les pays touchés par le fléau sanitaire. Alors, l'épidémie d'Ebola est-elle la seule cause de la renonciation du Maroc ? Rien n'est moins sûr !

Tous les scrutins démocratiques qui ont suivi le printemps arabe dans le Maghreb, ont été remportés par des partis se réclamant de l'Islam politique. Ennahdha en 2011 pour l'Assemblée constituante en Tunisie, des frères musulmans du Président égyptien déchu Mohamed Morsi en 2012, et le Maroc n'a pas fait exception avec la victoire aux législatives de 2011 du parti de la justice et du développement (PJD) de l'actuel premier ministre Abdel Ilah Benkiran. La politique économique de Benkiran est décriée par les syndicats qui l'accusent d'avoir provoqué l'inflation des prix des produits de

consommation quotidienne comme la farine, l'huile...en baissant les subventions de ceux-ci, et augmentant les taxes tous azimuts. Trois centrales syndicales avaient appelé à la grève générale le 29 octobre dernier. M. Benkiran qui n'a pas de majorité absolue au Parlement est confronté à une opposition très combative menée par son ancien allié M. Hamid Chabat. L'organisation de la CAN aurait donc donné du grain à moudre aux adversaires de M. Benkiran qui l'auraient accusé de privilégier le pouvoir de l'argent du Football au détriment de la santé de ses compatriotes. Politiquement cela aurait été catastrophique !

Bien que la politique intérieure a largement influencé la demande du report de la CAN de la part des autorités du Maroc, reconnaissant que l'argumentaire sur l'épidémie d'Ebola est recevable et que le principe de précaution sanitaire est une décision salubre et responsable de la part du gouvernement marocain. Qu'est ce que les africains ont à perdre à reporter ou à annuler un événement sportif face à une urgence sanitaire ? Doit-on sacrifier notre santé pour satisfaire les intérêts des sponsors ? Le Maroc ne mérite donc pas d'être sanctionné au delà de la CAN 2015 !

Mingwa Biango

TUNISIE : Slim Chiboub, gendre de Ben Ali, est rentré à Tunis



Slim Chiboub homme d'affaires et gendre du président tunisien déchu Zine El Abidine Ben Ali, condamné à la prison ferme, est rentré mardi à Tunis et va contester son jugement, a annoncé son avocat Me Wissem Saïdi. M. Chiboub était installé aux Emirats arabes unis depuis janvier 2011 et la fuite de son beau-père à la suite d'un soulèvement populaire. Il avait été condamné par contumace en Tunisie à cinq ans de prison pour détention illégale d'arme à feu.

Le retour de M. Chiboub en Tunisie intervient au moment où d'anciens responsables sous Ben Ali font un retour en force sur la scène politique à la faveur des élections législatives du 26 octobre 2014, remportées par le parti anti-islamiste Nida Tounes qui compte de nombreux proches de l'ancien régime.

Le leader de Nida Tounes n'est autre que M. Béji Caïd Essebsi âgé de 88 ans. Il a été dans une autre vie, ministre de l'Intérieur du père de l'indépendance Habib Bourguiba et président du parlement de Ben Ali au début des années 1990. Nommé 1er ministre le 27 février 2011 après la démission de Mohamed Ghanouchi, il est à mettre à son crédit l'organisation des premières élections libres de l'histoire de la Tunisie en octobre 2011. Il est aussi le favori de l'élection présidentielle du 23 novembre 2014.

Des artistes se méfient du retour en grâce d'ex-partisans de Ben Ali, après la victoire de Nida Tounes aux législatives. Chanteur, comique ou journaliste, une partie de l'intelligentsia tunisienne se prépare à défendre bec et ongles la liberté d'expression acquise avec la révolution, la victoire de Nida Tounes aux législatives lui faisant craindre le retour de certains ex-partisans de la dictature.

LES LEÇONS DU BURKINA FASO AU RESTE DE L'AFRIQUE



Les pressions ont été intenses pour que 16 jours après la chute de Blaise Compaoré, en fuite en Côte-d'Ivoire d'abord, avant de poser ses valises au Maroc, pour que le Burkina Faso ait enfin un nouveau chef d'Etat issu de la société civile.

L'Union Africaine, la France, ont pesé discrètement de tout leur poids pour qu'au terme d'intenses négociations, civils et militaires s'entendent finalement. Pour sa part, les États-Unis de Barack Obama avait dépêché à Ouagadougou le samedi 8 novembre, sa secrétaire d'Etat adjointe à l'Afrique pour rencontrer l'homme fort du Burkina Faso, le lieutenant-colonel Zida, pour réaffirmer l'exigence américaine d'une transition démocratique dans le pays. "Nous comptons sur le respect de la promesse de mettre en place un gouvernement de transition qui soit géré par un civil et qui soit démocratique".

A sa nomination, le lundi 17 novembre, l'heureux élu, le diplomate de 72 ans à la retraite Michel Kafando, n'en a pas sauté de joie pour autant. "Plus qu'un

honneur, c'est une redoutable responsabilité qui m'échoit, dont j'entrevois déjà les écueils et l'immensité de la tâche, a commenté ce dernier après l'annonce de sa désignation à la présidence intérimaire du pays.

J'ai naturellement accepté comme chaque fois lorsque que j'ai été sollicité par le devoir. "

Plus que la chute de Blaise Compaoré avant le terme de son mandat qu'il voulait reconduire, c'est encore un signal fort qui est envoyé par la communauté internationale aux dictateurs têtus, voire autistes, qui se veulent soudés à vie à leur trône présidentiel.

Il n'y aura pas de solution de substitution, (prise de pouvoir par un chef de la garde présidentielle, par exemple) pour répondre à la soif d'avancées démocratiques des populations d'Afrique subsaharienne. Que les Sassou Nguesso, Kabila et autres dictateurs dans l'impasse se le tiennent pour dit.. !

Le 19 novembre 2014, Michel Kafando a prêté serment en tant que président du Burkina Faso. Il assurera l'intérim le temps d'organiser une présidentielle, avant novembre 2015. Son Premier ministre sera le lieutenant-colonel Isaac Zida, qui l'avait précédé au sommet de l'Etat après la destitution de Blaise Compaoré.

Maintenant, au Peuple Burkinabè d'être vigilant pour que sa révolution ne lui sa pas volée !.

BARACK OBAMA RÉGULARISE CINQ MILLIONS DE SANS-PAPIERS AUX USA



Ces personnes ne jouiront cependant pas des droits sociaux des citoyens américains.

le président des Etats-Unis, Barack Obama, a dévoilé le jeudi 20 novembre un dispositif destiné à sortir de l'illégalité des millions de clandestins

Au cours d'une allocution prononcée à la Maison Blanche, M. Obama a précisé que ce dispositif, présenté comme temporaire, concernerait les personnes présentes depuis plus de cinq ans sur le sol américain, sans passé judiciaire et dont les enfants possèdent des documents officiels.

Selon certaines estimations, le pays de l'Oncle Sam compterait plus de onze millions de clandestins, en majorité des personnes d'origines hispaniques. Le Président américain a déclaré: que "depuis la création de notre nation, nous avons la tradition d'accueillir les migrants. C'est la base de notre dynamisme, de notre esprit d'entreprise qui font des États-Unis d'Amérique une nation unique".

Barack Obama a aussi rassuré ses concitoyens sur le fait que les flux migratoires seront maîtrisés: " car nous avons aujourd'hui plus d'agents et une technologie pour sécuriser notre frontière de la partie Sud ".

CONGO-B: Pourquoi attendre 2016 pour exiger le départ du monarque ?

Par Benjamin Toungamani



Benjamin Toungamani

La République du Congo est aux mains d'une oligarchie dont les contours épousent ceux du clan dominant du Général Denis Sassou Nguesso. Plus de 50 000 milliards de francs CFA dilapidés en une dizaine d'années de pouvoir absolu, sans qu'aucun besoin fondamental des populations n'ait été résolu (Eau potable, électricité, santé, éducation). Point n'est donc besoin d'écrire à nouveau sur ce genre de considérations. Les Congolais et toute la communauté internationale ont pris acte : le régime congolais, dictatorial et corrompu, crée et creuse les inégalités sociales de son pays en détournant l'argent des immenses ressources naturelles. Fermez les bans, il n'y a plus rien à prouver ni à discuter de ce côté...

Sur ces entrefaites socio économiques, (affaire du Beach, affaire des Biens Mal Acquis et autres crimes de sang compris) vient s'immiscer la problématique d'une prétendue élection présidentielle en 2016, conformément à certaines dispositions d'une Constitution "de fait" de 2002 qui cependant, limitent la présidence de la République à deux mandats consécutifs.

Devons-nous nous focaliser uniquement sur le respect du texte constitutionnel pour permettre l'avènement d'une alternance démocratique ou devons-nous profiter du débat juridico politique pour déclencher un véritable printemps des "justes" capable d'accélérer la fin d'un système politique nocif pour notre pays ?

A deux ans de l'échéance de 2016 ce sujet est au cœur du débat congolais. Le non changement de la constitution, objectif ou mot d'ordre de combat ?

La cavalerie légère du pouvoir congolais a tiré la première, « Sassou est le seul et unique homme capable d'apporter la paix et le bonheur aux Congolais » ont chanté en cœur les ministres Thierry Moundala, Godofroy Okiemy ou autre égyptologue Théophile Obenga. Ces derniers ont juste oublié que leur cheval, revenu aux affaires par les armes en 1997, est actuellement épinglé par la conscience internationale pour crimes de sang et économiques.

S'en est suivie la sarabande des "sages" des régions à qui les médias du pouvoir ont fait dire leur profond besoin de Sassou. Pourtant aux élections locales qui ont suivi, la participation était à peine de 5%.

Aujourd'hui le soulèvement populaire du Burkina Faso a changé la donne. Dans ce pays d'Afrique, le peuple a récupéré sa souveraineté dans la rue. Toute la communauté internationale a approuvé ce processus. Elle a pris acte du premier épisode du débat sur les modifications des constitutions pour se maintenir au pouvoir, en Afrique.

Le pouvoir congolais prévenu, et déstabilisé, a changé de stratégie, le bâton et la carotte. Le 7 novembre 2014, le domicile de Clément Mierassa (président d'un parti de l'opposition) était saccagé par les forces de l'ordre et de nombreux opposants arrêtés tandis que le 10 novembre 2014, Manoukou Kouba, (un autre chantre du pouvoir congolais) prônait la réconciliation et la main tendue pour discuter du changement de la constitution.

La pêche est donc ouverte en direction des apôtres des états généraux et autres concertations avec le pouvoir.

En ce qui me concerne, ma position est claire et simple.

- Le débat sur le changement de la constitution était un préalable indispensable. La conscience nationale et internationale a donné une réponse claire et nette.

- Le départ de monsieur Sassou Nguesso en 2014 est acté, il ne reste plus que les modalités et les conditions de sa réalisation.

- Il reste que le départ de Sassou n'est pas la seule condition pour le printemps congolais "l'aube des justes".

- Le régime actuel est une période d'exception, il faut donc un véritable renouveau démocratique en 2016. Ou avant.

- Le peuple congolais doit aller chercher sa démocratie dans la rue, quitte à faire fi des structures politiques existantes.

Les populations congolaises sont à des années-lumière de la problématique institutionnelle. Elles veulent tout simplement le départ de Sassou et de son pouvoir détestable. Pour elles, aucune crise politique majeure n'a jamais été résolue au Congo grâce au simple changement d'une constitution ou par un texte fondamental. Le peuple veut tout simplement reprendre sa souveraineté. Avec ceux qui ont les mains propres, ceux qui doivent être le sous bassement du changement. Avec ceux qui veulent quitter le navire en acceptant « le principe de Vérité-Justice-Réconciliation ». C'est maintenant qu'ils doivent le faire, après il sera trop tard.

Pourquoi attendre 2016 pour exiger et obtenir le départ du monarque ?

Le pouvoir de Sassou Nguesso est un régime d'exception. La seule suite réservée à ce type de dictature immonde est celle réservée à Ben Ali, Moubarak ou Compaoré et par la suite, le retour à la situation où le peuple optait démocratiquement pour ses institutions.

Oui le Congo doit avoir son printemps au même titre que toute l'Afrique noire. Cependant cette nouvelle dynamique de rupture a ses exigences :

- Faire respecter les alternances démocratiques en empêchant le vieux dictateur de tripatouiller sa propre constitution pour un troisième mandat

- Exiger un fichier électoral répondant aux normes internationales de transparence.

- Refuser toute concertation ou états généraux afin d'aboutir à des gouvernements d'union nationale suivis d'élections supposées libres avec ceux qui ont encore des comptes à rendre à la nation.

La fin du régime de Sassou doit être suivie d'une Transition suffisamment longue (2 ans au moins) pour mettre de l'ordre dans la justice, les forces de l'ordre et mettre en place les Commissions Justice et Réconciliation. Les principaux dirigeants de cette Transition ne seront pas candidats aux élections futures.

Disons-le sans ambages : « Il n'y aura pas d'élections présidentielles en 2016 ».

Modification constitutionnelle: l'avertissement de François Hollande aux dictateurs africains



Le président de la République française François Hollande a remis, le vendredi 21 novembre 2014, le prix de la Fondation Chirac pour la prévention des conflits à la blogueuse et militante tunisienne des droits de l'Homme, Amira Yahyaoui.

Dans son discours, François Hollande est revenu sur l'actualité politique du continent, en lançant un véritable avertissement aux chefs d'Etat qui sont tentés de se maintenir au pouvoir : « L'Afrique, elle a besoin aussi que l'on promeuve partout les valeurs démocratiques. Et encore ces derniers jours, la population du Burkina Faso a fait une belle démonstration qui doit, à mon avis, faire réfléchir ceux qui voudraient se maintenir au-delà du temps nécessaire à la tête de leur pays en violant l'ordre constitutionnel. Parce que ce qu'a fait la population du Burkina Faso, c'est tout simplement de faire respecter le droit et de permettre que l'on empêche de réviser une Constitution, une loi fondamentale pour une convenance personnelle ».

JBD Avenir & Services

ad seniors

AGENCE DE SERVICES D'AIDE À DOMICILE

JBD Avenir & Services accompagne la personne âgée, handicapée ou dépendante pour l'aider dans tous les actes de la vie quotidienne et faciliter ainsi son maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Notre agence bénéficie de l'agrément qualité: SAP791907835, ce qui nous habilita à intervenir auprès des personnes bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie et de la prestation compensatrice du handicap.

INTERVENTIONS 7 jours/7
24 heures/24

Noisy Le Sec, Villemomble, Neuilly Plaisance, Neuilly sur Marne, Noisy le Grand, Gournay sur Marne, Gagny, Montreuil, Romainville, Rosny sous Bois, Bondy

JBD Avenir & Services
72 Avenue Vaillant Couturier
93130 Noisy-le-Sec

Téléphone : 01 41 55 39 15 ; 07 71 10 88 52 ; 06 45 89 88 52

www.jbdavenirservices.com

www.lespalabres.com

RENAULT CONSTRUIT SA PREMIÈRE VOITURE ALGÉRIENNE



SUITE DE LA PAGE 1

"On l'a réalisée, elle est "Algérienne" ! Elle, c'est la Renault Symbol, la première voiture fabriquée en Algérie, martèle le gouvernement d'Abdelaziz Bouteflika. L'usine "Renault Algérie production" a pourtant une dimension clairement diplomatique. Elle est censée témoigner du renouveau des relations entre les deux pays selon Laurent Fabius.

Conformément à la loi algérienne qui n'autorise pas un partenaire étranger à détenir plus de 49% d'une société mixte, l'usine "Renault Algérie production" qui emploierait 350 personnes, est détenue à 51% par l'Etat algérien et 49% par le constructeur français.

Ce qui n'est pas le cas de sa voisine, l'usine Renault-DACIA installée au port de Tanger Med au Maroc, détenue à 52 % par Renault-Nissan et 48 % au Maroc.

En revanche, Renault a obtenu qu'aucun de ses concurrents ne s'établisse dans le pays pendant les trois prochaines années, l'Etat algérien ayant refusé l'exclusivité de cinq années demandée par le constructeur français. Les Allemands Volkswagen et Mercedes seraient actuellement en pourparlers avec les autorités algériennes.

La "Renault Symbol" qu'elle va produire dans un premier temps à 25 000 exemplaires par an avant de passer à 75 000 en 2019 est une version de la Dacia Logan. Elle sera destinée uniquement au marché intérieur algérien, le deuxième plus grand d'Afrique avec plus de 400.000 véhicules importés chaque année. Mais rien n'est sûr car le patron de Renault Carlos Ghosn avait promis que la Logan produite au Maroc ne serait pas commercialisée en France, pour éviter le débat sur la délocalisation de ses usines dans l'Hexagone. Les pièces de montage proviennent principalement de Roumanie. Le taux d'intégration de pièces fabriquées en Algérie est de 17%. L'objectif est d'atteindre 25 % en 2015.

Aya Filali

USA-AFRIQUE

Un nouveau groupe consultatif encourage les échanges commerciaux avec l'Afrique

Le Forum « Découverte des marchés mondiaux », qui s'est tenu à Atlanta les 5 et 6 novembre, a mis en valeur des possibilités dans le domaine du commerce et de l'investissement en Afrique subsaharienne.

Le Forum d'Atlanta s'est concentré sur les possibilités d'exportation vers les pays d'Afrique subsaharienne, comprenant, entre autres, la Côte d'Ivoire, le Nigeria, l'Afrique du Sud et le Mozambique.

La secrétaire au Commerce des États-Unis, Penny Pritzker, a annoncé la nomination de 15 chefs de file du secteur privé au sein du nouvel Advisory Council on Doing Business in Africa. Ces membres ont été choisis pour formuler des conseils au président Obama, par l'intermédiaire de la secrétaire au Commerce, sur les moyens de renforcer l'engagement commercial entre les États-Unis et l'Afrique.

Isabel Dos Santos, « La princesse » à l'assaut de Portugal Telecom



La femme d'affaires Isabel Dos Santos, fille du président angolais, a lancé dimanche une OPA, une offre publique d'achat sur la holding Portugal Telecom. L'opérateur portugais détient lui-même 25,6 % de l'opérateur de télécommunications brésilien Oi. Isabel Dos Santos pourrait ainsi allonger la liste des groupes portugais où elle a des participations, plus ou moins importantes.

Surnommée "la Princesse", elle serait à la tête d'une fortune estimée à 3,7 milliards de dollars (3 milliards d'euros), selon le site du magazine Forbes. À son actif, entre autres, des participations dans les banques (BIC, BPI), le pétrole (Galp), les télécommunication (Nos).

CAMEROUN les ouvriers de la société chinoise CWE en grève sur le barrage de Lom Pangar



Les 1500 ouvriers à l'œuvre sur le chantier de construction du barrage de Lom Pangar, dans l'Est du Cameroun, sont de nouveau entrés en grève le 6 novembre 2014, pour une durée indéterminée. Ces ouvriers recrutés par l'entreprise chinoise CWE, réclament le respect des engagements pris par leur employeur lors de précédentes grèves.

L'entreprise chinoise n'a jamais immatriculé ses ouvriers à la Caisse nationale de prévoyance sociale, et n'honore pas le paiement de certaines primes, dont celle du rendement, malgré ses engagements.

À Electricity Development Corporation (EDC), la société publique qui gère le secteur de l'électricité au Cameroun dénonce «les tergiversations» et le «double jeu» du constructeur chinois, qui se hâte lentement de respecter les

engagements en rapport avec l'amélioration des conditions de travail des ouvriers. Ces tensions répétées sur le chantier de Lom Pangar, sont susceptibles de retarder la construction du barrage, dont la mise en eau partielle est prévue entre juin et septembre 2015.

Rappelons que le barrage réservoir de Lom Pangar aura une capacité de retenue d'eau de plus de 6 milliards de m3. L'ouvrage au pied duquel sera installé une usine de 30 MW, est co-financé par la Banque mondiale (66 milliards de francs Cfa), la Banque européenne d'investissement (19,7 milliards de francs Cfa), la Banque africaine de développement (33 milliards de francs Cfa), la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (20 milliards de francs Cfa) et l'Agence française de développement (39,3 milliards de francs Cfa). Les révoltes et grèves d'ouvriers africains se multiplient à travers le continent noir.

Gaston Ndong

La chute des prix du pétrole pourrait avoir des conséquences "graves" dans la zone CEMAC, selon le FMI



Les pays de la Cemac "doivent se préparer à des difficultés" dans leurs budgets nationaux, a prévenu vendredi au siège de la BEAC à Yaoundé, une équipe du FMI

Les pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) doivent "se préparer à des difficultés" dans leurs budgets nationaux suite à la "chute importante et prolongée des prix du pétrole", a prévenu au siège de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC) à Yaoundé, une équipe du Fonds monétaire international (FMI).

"Il faut se préparer à des difficultés, notamment vers la chute du prix du pétrole. Donc, il faut que les finances publiques soient raisonnables.

C'est un vrai défi pour les ministres des Finances de voir comment répondre à tous les besoins qui sont importants, tout en sachant que les revenus vont être moins importants que prévu", a souligné la représentante-résidente du FMI au Cameroun, Boriana Yontcheva.

La CEMAC est un espace communautaire composé de six pays : le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine (RCA) et le Tchad. A l'exception de la RCA, confrontée à une longue crise politico-militaire depuis presque deux ans, c'est une région qui la particularité d'être productrice de pétrole.

Source : FMI

www.lespalabres.com

L'injustice des justices spéciales : Hissène Habré face à un complot politico-judiciaire ?

Suite de la Page 1

Au niveau de la chronologie judiciaire, la légitimité des CAE pour juger Habré pose problème. En effet, si Habré n'a pu être jugé par la CPI, alors que le Tchad a ratifié le statut de Rome en 2006, c'est parce que la CPI ne peut pas juger les crimes commis avant l'entrée en vigueur de son statut en 2002. La CPI ne peut pas appliquer rétroactivement sa loi pénale. En appliquant la convention internationale sur la torture, le Sénégal n'aurait pu juger Habré que pour des faits qui auraient été commis après le 26 juin 1987, date d'entrée en vigueur de la convention au Sénégal. Or, on veut juger Habré depuis le 7 juin 1982, date de son arrivée au pouvoir. Il fallait donc fabriquer sur mesure une juridiction dédiée à Habré et consorts : on a repris les crimes poursuivis par la CPI pour forger les statuts des CAE. C'est du bricolage.

Au niveau testimonial, les chambres africaines peuvent prendre en compte les résultats des enquêtes tchadiennes sur les crimes commis pendant le régime de Habré. Mais rien n'assure la neutralité de l'actuel régime tchadien à son égard. Accusé d'avoir soutenu des rebelles qui ont voulu renverser le pouvoir, Habré a été condamné à mort en 2008 au Tchad, par contumace, à l'issue d'un procès jugé expéditif. Pour un procès équitable, les CAE ne doivent pas accorder une force probante au dossier formé contre Habré par les enquêteurs tchadiens.



Il en est de même des preuves collectées par des ONG comme Human Rights Watch ou la FIDH. Ces ONG ne sont pas des organes judiciaires. Rien ne garantit leur neutralité dans la collecte et l'analyse des documents. Seule une enquête autonome, diligentée par une juridiction régulière, peut assurer les droits de la défense, notamment la présomption d'innocence.

Une coalition politico-financière qui remet en cause l'impartialité des CAE.

La gestation programmée des CAE compromet leur impartialité : Sous la pression de lobbies et de l'Union africaine, le Sénégal a adopté en 2007 une loi pour pouvoir juger les crimes de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, même commis à l'étranger. En 2008, le Sénégal a modifié sa constitution pour déroger à la non-rétroactivité des lois pénales. Le terrain juridique étant ainsi balisé, le Sénégal a signé en 2012 un accord avec l'Union africaine pour créer les CAE et juger Habré. En modifiant le droit sénégalais juste pour juger Habré, on a créé une justice d'exception. Or les justices d'exception ont la vocation négative d'être conçues sur commande pour condamner « un présumé coupable ». Le marchandage financier qui a précédé l'accord international pour juger Habré a aussi décrédibilisé le procès. Le fait que l'Etat tchadien, qui a déjà condamné à mort Habré

et qui souhaitait se constituer partie civile, soit le principal bailleur de fonds du procès, remet en cause l'impartialité du CAE. En outre, comment expliquer que 560 millions de francs CFA soient consacrés à la communication des CAE auprès des populations ? Une justice légitime et impartiale n'a pas besoin de payer autant d'argent à des cabinets privés pour faire sa promotion et gagner sa crédibilité.

Une inquisition sur mesure qui accable Habré avant même le procès.

Les mécanismes internationaux de répression pénale constituent une fanfaronnade à géométrie variable. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, des juridictions spéciales comme le Tribunal de Nuremberg et le Tribunal de Tokyo ont été instaurées par les vainqueurs pour punir les vaincus. Ces tribunaux ont inspiré la création de la CPI en 1998, qui souffre toujours d'un défaut de légitimité. Elle est souvent accusée d'être une justice pénale pour les dirigeants des pays pauvres : Un ivoirien comme Laurent Gbagbo y est facilement traduit, alors qu'un Israélien, un Américain, un Iranien, un Chinois ou un Russe y échappe.

Le procès contre Habré n'échappe pas à cette critique : avec les CAE on croit assister à un procès d'une coalition internationale contre la tête de Habré. Cela met Habré dans une position de victime, alors qu'il est accusé de faits très graves.

Pour juger ses grands criminels présumés et préserver les droits des victimes, l'Afrique devrait mettre en place une juridiction pénale permanente, à la fois compétente pour l'incrimination, l'instruction et le jugement. Cela calmerait les ardeurs criminelles des dirigeants sanguinaires.

Aliou TALL

Email : raducc@hotmail.fr

MALI

Dépôt d'une plainte au nom de 80 victimes de viols et de violences sexuelles durant l'occupation du Nord du pays

Des organisations ont déposé le 12 novembre 2014, auprès du doyen des juges d'instruction du Tribunal de première instance de la Commune III de Bamako, une plainte avec constitution de partie civile pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre au nom de 80 femmes et filles victimes de viols et d'autres formes de violences sexuelles commis lors de l'occupation du Nord Mali par les groupes armés, en 2012 et 2013.

Organisations signataires

FIDH, AMDH, WILDAF, DEME SO, AJM, Collectif Cri de Cœur.

Source : FIDH

DIFFUSEZ VOTRE PUBLICITÉ À 50.000 EXEMPLAIRES DANS LA PALABRE

PUBLICITÉ COMMERCIALE: 0610822626 ou publicite@lespalabres.com

ALGÉRIE: augmentation de 22% des saisies de cannabis

Une hausse de 22% est enregistrée dans les saisies de drogue opérées par les services de sécurité entre les premiers semestres de 2013 et 2014. Les pouvoirs publics sont totalement dépassés par une évolution ravageuse de la consommation de la drogue.



Plus de 146 tonnes de résine de cannabis ont été saisies durant les six premiers mois de l'année en cours. En 2013, la quantité récupérée avoisinait les 211 tonnes. L'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLDT) constate une hausse de 22% des saisies entre les premiers semestres de 2013 et 2014.

La même évolution a été enregistrée en matière de drogue dure. Si les drogues dures et la résine de cannabis sont importées, les psychotropes dont la consommation a sensiblement augmenté, de même que les saisies, viennent des officines et de laboratoires algériens, via des réseaux de trafiquants très organisés.

Moins coûteuses et plus faciles à se procurer, ces pilules font elles aussi des ravages. Aujourd'hui, la drogue n'a épargné aucune catégorie juvénile. Elle a pénétré dans les cercles les plus protégés, comme les écoles, les lycées, les universités, les mosquées ou encore les prisons. Ses adeptes se comptent aussi bien parmi les universitaires que les écoliers, les lycéens, les fonctionnaires, les chômeurs ou chefs de famille.

Dépassés, les pouvoirs publics semblent incapables de mettre en place une politique claire de prévention et de lutte contre la drogue ainsi qu'un plan d'actions pour la prise en charge des toxicomanes.

Les Africains ont un meilleur accès aux téléphones portables qu'à l'eau courante

Selon l'association de sondeurs panafricaine, qui a enquêté dans 34 pays entre 2011 et 2013, 93% des Africains ont accès à la téléphonie mobile. Ils sont 88% à pouvoir aller à l'école, 59% à avoir l'eau courante et 28% à être reliés à un système d'épuration des eaux.

Des habitants sans les biens de première nécessité mais ultra-connectés ? Les Africains ont un bien meilleur accès aux télécommunications mobiles qu'aux services de base tels que la santé, l'eau et l'éducation, révèle une étude d'Afrobaromètre publiée mercredi 19 novembre.

Source : www.afrobarometer.org

www.lespalabres.com

QUATRE FEMMES PARMIS LES PLUS PUISSANTES D'AFRIQUE . Par P .TEA



Nkosazana Dlamini-Zuma, 65 ans.

Médecin spécialiste de maladie tropicale infantile de l'université de Bristol et Liverpool, elle préside depuis 2012 la commission de l'Union africaine (UA), où elle initia la fronde contre la Cour Pénale Internationale (CPI), qu'elle juge injuste envers les dirigeants africains. En octobre 2013, sous sa houlette,, 32 pays africains menacent de se retirer du traité de Rome. Elle a été ministre de la Santé, des Affaires étrangères et de l'Intérieur de son pays. Membre du Congrès national africain (ANC), elle a cependant gardé de bonnes relations avec son ex-mari, le président sud-africain Jacob Zuma.



Ellen Johnson Sirleaf, 76 ans.

Prix Nobel de la paix en 2011 et première femme présidente d'un pays africain, le Liberia, elle est élue en 2006 face à la star internationale de football Georges Weah. Puis, réélue en 2011. Cette ancienne ministre des Finances a survécu à la décapitation des membres du gouvernement auquel elle appartenait, après le pustch de Samuel Doe. Ex-banquière et ancienne directrice Afrique des programmes du PNUD, c'est une femme à poigne . Présidente, elle met sur pied une Commission vérité et réconciliation (CVR).



Adama « Paris » Ndiaye, 36 ans.

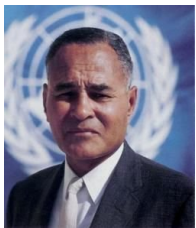
Styliste sénégalaise, née à Kinshasa (RDC), cette fille de diplomate sénégalais a travaillé dans le secteur bancaire avant de se lancer dans la mode. Son style s'inspire de la culture africaine. Elle organise depuis 2002 des Black Fashion Weeks à Dakar, Paris, Bahia, Montréal et Prague. Ses défilés invitent des créateurs de toute l'Afrique francophone comme anglophone. Elle est patronne de sa chaîne de télévision, Africa Fashion qui émet à Dakar. Elle ambitionne de relancer l'industrie textile au Sénégal dont la production cotonnière est abondante.



Princesse Lalla Salma, 36 ans

Née Salma Bennani, celle qui est nommée officiellement Lalla Salma depuis son mariage le 21 mars 2002 avec Sa Majesté le Roi du Maroc Mohammed VI , a le titre de Princesse et la qualité d'Altesse Royale. Elle est la mère du Prince héritier du trône du Maroc Moulay Hassan. Son dynamisme et son action publique dans différents domaines dont la lutte contre le cancer, participe à la modernisation de la monarchie alaouite. Ambassadrice de bonne volonté auprès de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la Princesse Salma est ingénieure en génie informatique de l'Ecole nationale d'informatique et d'analyse des systèmes (ENSIAS) de Rabat.

RALPH JOHNSON BUNCHE
Le 1er Noir Prix Nobel de la Paix en 1950



Contrairement à ce que tout le monde croit savoir, le premier Noir Prix Nobel de la Paix n'est pas le Révérend Pasteur Martin Luther King qui l'obtint en 1964, mais plutôt Ralph Bunche qui fut Nobel de la Paix en 1950, pour son action dans la cadre de la recherche de la paix dans le conflit israélo-palestinien (pays arabes) en 1949. A l'heure où ce conflit est malheureusement encore d'actualité, nous revenons sur Ralph Bunche, cet illustre diplomate noir dont l'action mérite d'être relevée.

Ralph Bunche naît à Detroit, dans le Michigan, le 7 août 1904. Dès son plus jeune âge, Bunche, profondément marqué par la discrimination raciale, se montre déterminé à la combattre. De ses études sur l'Afrique coloniale, il retire la conviction qu'il existe bien des points communs entre le colonialisme et la discrimination raciale aux Etats-Unis. Bunche crée le département de sciences politiques de l'université Howard, université de Washington traditionnellement réservée aux Noirs. Ses nombreux articles sur la discrimination raciale serviront plus tard de référence au mouvement des

droits. Il accomplit au sein du Secrétariat des Nations unies un travail incomparable. En qualité de secrétaire de la Commission spéciale des Nations unies sur la Palestine (1947), il rédige le rapport résumant les vues de la majorité de la Commission sur le partage du territoire, ainsi que celui, minoritaire, sur la création d'un Etat fédéral.

En mai 1948, la Grande-Bretagne quitte la Palestine, un Etat juif est institué dans la partie de la Palestine dont les limites ont été définies par l'Assemblée générale, et cinq Etats arabes envahissent le nouvel Etat d'Israël. Le Conseil de Sécurité de l'ONU désigne un médiateur, le comte Folke Bernadotte, dont Bunche est le principal conseiller. Ils parviennent tous deux à établir une trêve en Palestine, et Bunche met en place un groupe d'observateurs militaires pour veiller à son application. Après l'assassinat de Bernadotte par le groupe Stern (une faction sioniste extrémiste) à Jérusalem en septembre 1948, Bunche est nommé médiateur. Il engage en janvier 1949 les premiers pourparlers d'armistice, en commençant par l'Egypte et Israël. Des accords d'armistice sont conclus entre Israël et ses quatre voisins arabes, en préalable à la cessation des hostilités.

En 1950, Bunche reçoit le prix Nobel de la paix pour ses travaux.

Par Brian Urquhart

GILDAS LE LIDEC : le recit d'un ambassadeur au coeur de la crise ivoirienne " De Phnom Penh à Abidjan"



Gildas Le Lidec est d'abord un grand Diplomate français qui a été Ambassadeur de son pays dans plusieurs pays asiatiques, au Vietnam, en Thaïlande et au Japon. Mais c'est en Afrique, dans le continent qui l'a vu naître à Bangui en 1947, que le diplomate français a découvert les autres facettes du métier d'ambassadeur qui n'avaient rien à voir avec celui des postes prestigieux qu'il a connus en Asie. Dans son ouvrage « De Phnom Penh à Abidjan », il raconte minute par minute les faits les plus importants de la crise ivoirienne, lui qui était Ambassadeur de France de 2002 à 2008 dans le pays de Laurent Gbagbo. Son témoignage tranche avec la version officielle de la France et apporte une nuance qui devrait satisfaire les chercheurs et les historiens de la Côte d'Ivoire, mais aussi ceux qui s'intéressent aux relations tumultueuses entre la France et ses anciennes colonies : assassinat de Jean Hélène le correspondant de RFI à Abidjan, bombardement des ponts Charles de Gaulle et Houphouët Boigny par les militaires français,

ses rapports très difficiles avec le commandant de la Force Licorne, le Général Poncet, négociations de Marcoussis et celles pendant la guerre civile qui a déchiré la Côte d'Ivoire, missions parallèles des porteurs de mallettes, la roubardise de Guillaume Soro et d'Alassane Ouattara, et ses entretiens presque quotidiens et particuliers avec le Président Gbagbo... Ambassadeur de France à Kinshasa en République Démocratique du Congo (1999-2002), il remet en cause la version officielle sur l'assassinat du Président Laurent Désiré Kabila, qu'il devait rencontrer le jour de sa mort, et s'étonne de la présence de l'Ambassadeur des Etats-Unis, juste après sur les lieux du drame, donnant des ordres au personnel du Palais ! Ces événements lui ont valu la réputation d'un diplomate « putschiste » et en service commandé de la France. Le Président malgache Marc Ravalomanana l'accusa de mauvais oeil et le Camerounais Paul Biya, refusa qu'il soit ambassadeur dans son pays. Cet ouvrage est une immersion dans les coulisses de la diplomatie française qui n'a rien à envier, parfois, à un roman de James Bond. A LIRE ABSOLUMENT...

De Phnom Penh à Abidjan
Prix de vente : 26 euros
Édition l'Harmattan